

Strasbourg, le 20 mai 2021

## Compte rendu du CDAS du 19 mai 2021

En préambule la déléguée à l'action sociale évoque la future organisation de l'action sociale et informe qu'elle ne peut pas s'exprimer sur ce dossier puisqu'il fait actuellement l'objet de groupes de travail.

Un groupe de travail CNAS se tiendra le 26 mai 2021 et un CNAS au mois de juillet 2021.  
La réforme sera mise en place au 1er juillet 2022.

La CFTC rappelle que les travaux en cours visent à trouver les missions pouvant être régionalisées. Cela impacte l'organisation même du réseau des délégués mais également très probablement les prestations qui sont liées à l'action sociale.

Malgré nos nombreuses mise en garde suite au rapport Walterski, nous constatons que le projet avance vers la régionalisation. Cela constitue une destruction du maillage territorial, dont l'avantage était d'être proche des agents et en adéquation avec leurs besoins.

### 1. Approbation des procès-verbaux :

Le procès verbal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.  
Le procès verbal du 29 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité.

### 2. Compte-rendu des assistants sociaux

M. Gerval informe qu'il y a actuellement un mouvement général de mécontentement de la filière sociale suite au PPCR.

Les assistants sociaux ne sont pas reconnus à leur juste valeur alors qu'ils sont en première ligne et sur tous les fronts depuis le début de la crise sanitaire.

Il dresse ensuite un bilan détaillé de l'année écoulée et lors de laquelle les assistants sociaux ont pu rencontrer 197 agents, mener 699 entretiens techniques et effectuer 236 interventions.

La répartition des domaines d'intervention est la suivante (par ordre décroissant en nombre d'intervention) :

la santé, la vie professionnelle, le budget, la famille et enfin le logement.

Il est à noter que lorsqu'un domaine est touché, les autres subissent généralement ses effets de bord et conduisent à une action multi domaines.

La crise sanitaire conduit actuellement à une hausse du nombre d'interventions liées au budget. M. Gerval rappelle qu'il existe une convention avec deux psychologues et que cette aide concerne tous les domaines de la vie impactés et qui ont une conséquence sur la vie professionnelle. Cette possibilité complète l'offre du numéro national de la plateforme d'écoute et a l'avantage de permettre un suivi personnalisé.

[N'hésitez pas à utiliser l'opportunité de l'assistance psychologique qui vous est proposée.](#)

Les formations sur le cancer qui n'ont pu être effectuées seront replanifiées à partir des mois de septembre-octobre 2021.

### 3. Crédits d'actions locales : activités du second semestre :

La déléguée à l'action sociale informe que le montant du budget des CAL donné par le secrétariat général ne prend pas en compte les ayants cause pour les retraités.

Cela pourrait amener dans l'avenir à une différenciation entre ayant cause et ayant droit. Une interrogation auprès des autres régions sera menée et une réflexion sur les impacts sera également faite.

Pour l'heure, il n'y aura pas d'impact et toutes les actions annoncées et engagées cette année seront conduites comme d'habitude.

Les actions prévues pour les actifs sont les suivantes :

- Parc de Sainte-Croix
- Karting
- Marché de Noël

Les actions prévues pour les retraités sont les suivantes :

- Sortie à Kirrwiller
- Sortie au Hartmannswillerkopf
- Marché de Noël à Coblenz (si difficultés pour voyager à l'étranger serait remplacé par un marché de Noël de la région)

Les actions prévues pour les enfants sont les suivantes :

- Une dotation de 40 € existe sur demande pour chaque enfant qui quitte le collège.
- Noël, cartes cadeaux et abonnements.

### Point sur la restauration :

Il existe une aide pour les petites structures de restauration qui s'ajoute à la subvention habituelle dès lors qu'il y a moins de cent couverts par jour.

Pour les restaurants qui n'en bénéficiaient pas, le seuil pris en compte sera celui de la fréquentation 2020 afin de leur permettre de rentrer dans le dispositif.

Le restaurant de Neudorf pourra en bénéficier, ainsi que Saverne qui en bénéficiait déjà les années précédentes.

Le restaurant de l'établissement Picquart a été entièrement démantelé et certains éléments ont pu être redistribués sur d'autres restaurants administratifs.

Le secrétariat général a lancé une enquête sur l'adhésion ou non des prestataires à la loi EGalim adoptée par le Parlement le 2 octobre 2018 et promulguée le 1er novembre 2018.

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable est issue des États généraux de l'alimentation.

Elle poursuit trois objectifs :

- payer le juste prix aux producteurs, pour leur permettre de vivre dignement de leur travail,
- renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits,
- favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Vous pouvez retrouver les informations sur <https://agriculture.gouv.fr/egalim-ce-que-contient-la-loi-agriculture-et-alimentation>

#### 4. Questions diverses

Il n'y a pas encore d'informations sur les colonies de vacances.

Les résidences Epaf sont ouvertes.

La CFTC souhaite remercier Mme Christine Durringer, Directrice Régionale des Douanes et Présidente du CDAS du Bas-Rhin pour son implication au sein de l'instance pendant toutes les années où elle en avait la présidence.

Nous lui souhaitons santé et bonheur dans sa future vie de retraitée.

Le prochain CDAS est planifié au mois de septembre 2021.

Vos représentants CFTC DGFIP  
Sandra Périn et Jean Sontag